

Marchés publics : nouveaux seuils au 1^{er} janvier 2024

Pouvoirs adjudicateurs – Services centraux

Pourquoi ?

Tous les 2 ans, l'Union Européenne modifie les seuils de publicité des procédures formalisées (avis publié au JO le 7/12/23 - annexe 2 au CCP)

Quand ?

Ces nouveaux seuils s'appliquent pour toutes les procédures lancées à compter du 01/01/24.

Comment ?



Les seuils sont légèrement réhaussés par rapport aux anciens seuils



Les contrats publics en clair

@Sophielapisardi

Fournitures et services



40.000 €HT

Sans publicité ni mise en concurrence préalables

Achats innovants < 100.000 €HT



143.000 €HT

Procédure adaptée

NOUVEAU



Procédures formalisées (appel d'offres, procédure avec négociation, dialogue compétitif)

Travaux



100.000 €HT

Sans publicité ni mise en concurrence préalables

Achats innovants



5.538.000 €HT

Procédure adaptée

NOUVEAU



Procédures formalisées (appel d'offres, procédure avec négociation, dialogue compétitif)



Marchés publics : nouveaux seuils au 1^{er} janvier 2024

Autres pouvoirs adjudicateurs

Pourquoi ?

Tous les 2 ans, l'Union Européenne modifie les seuils de publicité des procédures formalisées. (avis publié au JO le 7/12/23 - annexe 2 au CCP)

Quand ?

Ces nouveaux seuils s'appliquent pour toutes les procédures lancées à compter du 01/01/24.

Les seuils sont légèrement réhaussés par rapport aux anciens seuils

Comment ?



LA.
LAPISARDIAVOCATS

Fournitures et services

NOUVEAU



40.000 €HT

Sans publicité ni mise en concurrence préalables



Achats innovants
< 100.000 €HT



Procédure adaptée

221.000 €HT



Procédures formalisées
(appel d'offres, procédure avec négociation, dialogue compétitif)

Travaux

NOUVEAU



100.000 €HT

Sans publicité ni mise en concurrence préalables



Achats innovants



Procédure adaptée

5.538.000 €HT



Procédures formalisées
(appel d'offres, procédure avec négociation, dialogue compétitif)

Marchés publics : nouveaux seuils au 1^{er} janvier 2024

Entités adjudicatrices
et marchés de défense ou de sécurité

Pourquoi ?

Tous les 2 ans, l'Union Européenne modifie les seuils de publicité des procédures formalisées. (avis publié au JO le 7/12/23 - annexe 2 au CCP)

Quand ?

Ces nouveaux seuils s'appliquent pour toutes les procédures lancées à compter du 01/01/24.

Comment ?



Les seuils sont légèrement réhaussés par rapport aux anciens seuils

LA.
LAPISARDI AVOCATS

Fournitures et services



40.000 €HT

Sans publicité ni mise en concurrence préalables



Achats innovants
< 100.000 €HT



Procédure adaptée

443.000 €HT

NOUVEAU



Procédures formalisées
(appel d'offres, procédure avec négociation, dialogue compétitif)

Travaux



100.000 €HT

Sans publicité ni mise en concurrence préalables



Achats innovants



Procédure adaptée

5.538.000 €HT

NOUVEAU



Procédures formalisées
(appel d'offres, procédure avec négociation, dialogue compétitif)